

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-398

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110184-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)	N° 2025-398

Adhésion à un groupement de commandes pour le lancement d'une consultation commune en vue de mutualiser une expertise à des fins de mise en œuvre d'un équipement commun aux travaux d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole et La Fab - Décision- Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Bordeaux Métropole à travers l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport (BA) et la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil proposent donc la création d'un groupement de commandes pour mutualiser une expertise commune aux fins de mise en œuvre d'un équipement commun (Bordeaux Métropole - La Fab) aux travaux d'infrastructures sous leur maîtrise d'ouvrage respective.

Ce groupement aura pour objet de lancer une mission pour définir les conditions de mise en œuvre et de gestion d'une plateforme de valorisation des matériaux et des terres excavées, et contribuer à l'élaboration des pièces du dossier de consultation pour désigner un opérateur-gestionnaire de ce futur équipement mutualisé.

En effet, dans les dix prochaines années, de nombreux chantiers de requalification de voies structurantes et d'aménagement d'espaces publics vont être lancés sur le territoire de l'Aéroport et dans ses proches environs (notamment sur le secteur de Mérignac Soleil dans le cadre du projet d'aménagement confié à la SPL la Fab). Ces grands travaux vont générer des flux importants de matériaux sortants et entrants. Aussi, il est apparu opportun d'étudier la possibilité de réduire ces flux en installant une plateforme commune de retraitement et de revalorisation des matériaux et des terres afin de les réutiliser au maximum dans les futurs projets d'infrastructures.

C'est, en ce sens, une étude liée aux ambitions communes d'intégration de matériaux réemployés et recyclés au sein des aménagements d'espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport et de l'opération d'aménagement Mérignac soleil.

L'objectif d'une telle démarche est de promouvoir des chantiers vertueux sur notre territoire en encourageant le développement de l'économie circulaire et en réduisant l'empreinte carbone de nos différents projets.

Aussi, dans une logique de mutualisation de moyen, cette plateforme serait commune aux

projets de voiries portés par les différentes directions de Bordeaux Métropole (DG Mobilité et PT Ouest) dans le cadre de l'OIM et ceux mis en œuvre par la SPL la Fab dans le cadre de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil. Une étude d'opportunité, menée sur 2024-2025 par l'OIM BA à laquelle les équipes du PT Ouest, celles de la DG Mobilité et celles de la SPL la Fab ont été associées, a confirmé l'intérêt de ce dispositif notamment en matière de réduction d'émission carbone et d'économie circulaire.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procèdera en étroite collaboration avec La Fab à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, de signer, notifier les accords-cadres et les marchés au nom et pour le compte des membres du groupement

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres du groupement, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales (CGCT) est :

- la CAO du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L 1411-5 du CGCT

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2113-6 à L2113-7,

VU la délibération n° 2022-539 du 30/09/2022 adoptant le Plan Climat Air Énergie Métropolitain pour

la période 2023-2028, lequel intègre notamment l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet de mandature 2020-2026 place l'urgence écologique et sociale au centre des politiques métropolitaines et l'aménagement vertueux des territoires économiques comme l'OIM Bordeaux Aéroparc,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole, à travers son plan climat air énergie territorial veut s'engager dans une trajectoire de réduction de son impact carbone,

CONSIDERANT que le succès de ce projet pilote, pourrait ouvrir la voie à une généralisation métropolitaine de cette démarche, accélérant ainsi la réduction de l'empreinte carbone de nos projets d'infrastructures et la réalisation des objectifs du plan climat,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adhérer au groupement de commande,

ARTICLE 2 : d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement,

ARTICLE 3 : d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants à la convention constitutive en cas de modification.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS,

Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCHINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,